



ASSEMBLEE GENERALE 24 JUIN 2023- 18h

(Association loi du 1/7/1901)

Siège Social :

**Chez Monsieur Reynold IGNACE
2, Clos du Martinet
5, rue Edouard BRANLY
83400 – HYERES**

Le Président débute la séance en remerciant les nombreux participants ainsi que le journaliste Colin LECUIRE. Les élus invités ne sont pas présents mais le Directeur du cabinet du Maire a envoyé un mail en réponse à un questionnement du CIL (son contenu est exposé lors du rapport moral du Président)).

En préambule, Le Président souhaite rendre hommage à Jean-Pierre LAMBICCHI BACCI qui nous a quittés le 10 juin dernier :

« Président du CS du Debussy, il était impliqué dans la vie de notre quartier depuis des décennies. Il était également vice-président du CIL depuis sa création. Je n'ai pas personnellement souvenir qu'il ait raté une seule fois un conseil d'administration de notre association.

C'est une grande perte pour notre CIL car Jean-Pierre était un sage et une aide précieuse, toujours vigilant et scrutant sans relâche toutes les publications officielles.

C'est aussi une perte pour notre commune, pour les journées corses et pour le monde associatif en général car, avec lui, c'est un pan de la mémoire d'Hyères qui disparaît. Il avait d'ailleurs toujours une anecdote à nous faire partager.

Au revoir Jean-Pierre et merci pour tout. »

Le Président débute son rapport moral en présentant les membres du bureau et du CA, se félicitant d'être bien entouré, tous unis pour protéger les intérêts du quartier et le défendre contre les appétits immobiliers et la frénésie bétonnière qui s'est emparée de notre commune.

Faits marquants 2022 du CIL :

- **Brigitte VIORT** (lotissement Richard) a pris la décision de quitter notre CA pour des raisons personnelles ; c'était une aide précieuse notamment pour ses connaissances botaniques. Les membres du CIL la remercient et espèrent l'accueillir à nouveau si elle change d'avis.

Elle est remplacée par Stéphanie BAZILE qui a accepté de prendre le relais pour leur lotissement.

- **L'assemblée générale accueille l'arrivée de :**

- Lucette PAVIT (Les Gémeaux) qui remplace Mr Duval
- Francis TAILLEBOT (Hespérides) qui remplace le regretté Michel LEBLOAS.
- Un appel est lancé pour représenter la copropriété Debussy.

- **Lecture est faite du mail** reçu en provenance du Directeur du cabinet du Maire, M. GIRARD suite à la question du CIL sur l'acquisition en cours des terrains de la ZAC des Rougières par l'EPF PACA.

« Monsieur le Président,

Vous nous avez fait parvenir une information concernant la tenue de l'assemblée générale de votre CIL, le 24 juin à 18h au Collège Gustave Roux et nous vous remercions.

Vous indiquez néanmoins que le seul sujet d'actualité concerne l'acquisition en cours des terrains de la ZAC des Rougières par l'EPF PACA.

Dans ces conditions, il nous paraît suffisant de vous apporter par écrit l'information souhaitée.

Nous vous confirmons donc que l'EPF PACA a d'ores et déjà signé l'achat de plusieurs terrains avec des propriétaires privés et cela sans compter les 3 hectares que la commune a décidé d'acquérir pour constituer une réserve foncière publique.

S'agissant de transactions financières et qui relèvent de propriétés individuelles, vous comprendrez que nous ne puissions diffuser la liste des différents vendeurs.

Par ailleurs, l'EPF PACA va lancer toutes les études opérationnelles avant de définir les lignes du programme, qui vous le savez ne pourra excéder 700 logements, majoritairement en R+3 et un maximum de 15% d'emprise.

Bien cordialement ».

AC- AG 240623

Annexe 1 : Rapport financier 2022

Annexe 2 : Budget prévisionnel 2023

Page 1 / 3

Suite à la lecture de ce courrier, le Président rappelle que la révision du PLU est prévue fin 2023 et devrait logiquement acter les promesses faites par le maire. Il émet quelques réserves sur le prix d'achat des terrains (2 terrains ont été vendus pour des montants de 2,5 et 3,5 M€) qui risque fort de conduire à une pression foncière.

- **Participation du CIL au PAPI** (Programme d'actions de prévention des inondations) des PFCT (Petits Fleuves Côtiers de Toulon)

Premier bémol : Il n'y aura finalement que 2 bassins au lieu des 5 promis par le maire en 2017.
2^{ème} bémol : Ce ne sont apparemment pas des bassins d'écêtement des crues du Roubaud mais seulement des bassins de rétention de la future ZAC du Roubaud. Ils n'ont pourtant pas la même fonction... Les premiers (publics) sont censés protéger les habitations des crues du Roubaud, tandis que les seconds (privés) compensent seulement l'artificialisation de chacune des constructions.

- **Adhésion UDNV83 / FNE** (Union départementale de sauvegarde de la vie et de la nature du Var) : Suite à la décision du CA (55 € par an) afin de pouvoir profiter des compétences et d'expérience de cette association qui a intérêt à agir partout en France (ce qui fut le problème du CIL pour le Green Park).

- **Condamnation du CIL (PLU)** : Les 1500 € réclamés sont en cours de règlement (échancier sur 10 mois). Le CIL paiera ce qu'il doit, sans arrangement comme nous l'avait proposé le maire en AG.

- **Condamnation de Vinci** : Vinci réclamait 270 000 € de dommages et intérêts mais a été finalement condamné par le tribunal judiciaire de Toulon à verser à Roger Viale et au CIL, la somme de 1500 €.

- **46 logements (pharmacie) + 165 logements (Green Park) + 22 logements (Marro/Ricci) = 233 logements.** Soit en 2 ans l'équivalent de la moitié des logements collectifs construits en 50 ans dans notre quartier.
* le stationnement avenue Ambroise Thomas et Branly déjà compliqué va devenir anarchique, faute de places suffisantes pour les nouvelles constructions (1 par logement pour les 46 logements de la pharmacie). C'est pour cette raison, que le CIL va demander des zones bleues devant les commerces (à la demande des commerçants) afin d'éviter les voitures ventouses et permettre le stationnement des clients.

- **Le Green Park est dans l'actualité :**

- Reportage du journal internet « Reporterre » (février 2020) sur le Green Park et l'ODALYS (la Capte)
- Reportage dans l'émission d'Hugo Clément « Sur le Front » sur France 5 : Diffusion en septembre.

- **Bornes anti-moustiques** : Chaque copropriété et lotissement du quartier doit faire une demande en Mairie.

- **Gymnase des Rougières** : Fin des travaux apparemment prévue fin 2024.

- **Piste cyclable avenue Léopold Ritondale :**

C'est une plus-value pour le quartier mais était-ce une priorité ? Le chemin en terre avait au moins le mérite d'exister. Le CIL aurait préféré que priorité soit donnée à la connexion avec les autres pistes cyclables (picoche)

- **Groupement des CIL**

L'adhésion n'est pas à l'ordre du jour.

Le CIL relancera le débat lorsqu'il y aura une direction collégiale et pas un super-président qui n'a pas mandat pour nous représenter.

Pour conclure son rapport moral, le président précise que le CIL n'est pas toujours critique et sait être parfois constructif quand il est consulté (et écouté). A bons entendeurs...

Quitus de l'exercice 2022 : Voté à l'unanimité des présents et représentés

Intervention de Roger VIALE, vice-président d'honneur du CIL :

« En tant que membres fondateurs du collectif de défense du quartier des Rougières (avec Messieurs GARRIVET et GASTALDI), nous nous étions opposés en 2005 au projet de la municipalité de Léopold RITONDALE qui prévoyait 2000 logements. Il ne faut pas perdre cet esprit de rébellion. Il y a des zones agricoles protégées (ZAP) à Carqueiranne, au Pradet, pourquoi pas à Hyères ? Il y a une crise de l'eau et on continue à vouloir construire. Ce projet n'a pas lieu d'être, il faut faire autre chose, une zone naturelle. On peut encore renverser la vapeur ».

L'intervention de Roger VIALE a été chaudement applaudie par l'assemblée.

Le trésorier, François CAMACHO présente :

- le rapport financier 2022 (document en annexe 1)
- Résultat de l'exercice = Solde au 31 / 12 / 2022 = **10 830,27 €**
- Le Budget prévisionnel 2023 = Total recettes dépenses = **12 775,00 €** (document en annexe 2)
- Le montant des cotisations 2023 (inchangées par rapport à 2022) : **3 € par logement collectif / 10€ par logement individuel.**

AC- AG 240623

Annexe 1 : Rapport financier 2022

Annexe 2 : Budget prévisionnel 2023

Page 2 / 3

Le président précise que 10 000 €, ça peut paraître beaucoup sur un compte bancaire mais c'est le montant des honoraires d'avocat d'un recours contre un seul permis de construire, du tribunal administratif jusqu'au conseil d'Etat.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité des présents et représentés

L'assemblée donne l'autorisation au Président ou au Trésorier de faire fonctionner le compte bancaire de l'association.

Questions diverses :

- Forte inquiétude des riverains concernant la circulation sur l'avenue Ambroise Thomas et notamment sur les sorties des nouvelles résidences : Aucune information n'est donnée à ce sujet. Actuellement, le flux des voitures, bus et camions est déjà important voire saturé à certaines heures.
- Constat : certains camions de chantier sortent du Green park prennent la contre allée en sens interdit, malgré le fléchage au sol. M. MARRO signale que le panneau « sens interdit » a été enlevé.
- Concernant le Green Park dont le permis a été instruit suivant le POS, M. MARRO rappelle que le projet aurait été encore plus important s'il avait instruit suivant le PLU (35% d'emprise au sol en R+4). Le président lui rappelle que le CIL s'est opposé au projet non pas pour le nombre de logements mais pour les conditions d'accès et, **surtout**, l'abandon de l'extension du parc Olbius Riquier. Quant à la légalité du permis, vérifications faites, le permis a été accordé le 20 février 2017 suivant le Plan d'Occupation des Sols (POS) alors que le PLU a été approuvé 10 jours plus tôt (délibération N°2 du conseil municipal du 10 février 2017). Le POS était donc annulé au moment où le permis a été délivré, ce qui entache le permis d'illégalité, comme l'a rappelé le rapporteur public lors de l'audience au Tribunal Administratif de Toulon.
- Le « chemin » du soldat MACRI est signalé comme très dangereux. A part, le passage piéton autorisé par le « Domaine du Moulin », les bords de route ne sont pas sécurisés alors que camions, bus et voitures se croisent sur cet « itinéraire bis » de l'avenue Léopold RITONDALE. Une résidente a déjà subi un accident et les collégiens ne sont pas en sécurité. La municipalité interpellée à ce sujet par les représentants de parents d'élèves du collège a répondu que cela serait « réfléchi » lors de l'aménagement de la ZAC. Le CIL souhaiterait qu'une étude communale soit réalisée dès à présent (cheminement piétonnier à travers les différentes propriétés et notamment celles de M. ALMORIC, passage en zone 30 km/h comme sur l'avenue Ambroise Thomas, ralentisseurs aux abords du collège et sens unique pour les poids lourds) sans attendre l'aménagement de la ZAC qui risque de prendre, dans le meilleur des cas, des années...
- Maintien de la rue Branly en impasse : C'est une des promesses du maire. Sera-t-elle encore présente dans le futur projet ?
- Les ralentisseurs au niveau de la traversée entre le TCH et le collège ont été enlevés : Quid de leur remplacement ?
- Une quantité impressionnante de frelons asiatiques ce printemps (tueurs d'abeilles) : chacun fait ce qu'il peut individuellement (pièges à insectes assez efficaces) mais que fait la municipalité ?

Clôture de l'AG à 19h30 suivie d'un apéritif offert par le CIL

Reynold IGNACE/ Président

Annie CÔME/Secrétaire



Annexe 1 : Rapport financier 2022 ;

RAPPORT FINANCIER 2022 C.I.L. DES ROUGIERES		
<i>Compte d'exploitation</i>		
POSTES	DEPENSES	RECETTES
Cotisation C.A.		130,00 €
Cotisation Copropriétés		1 311,00 €
Cotisation ASL		243,00 €
Cotisation Individuelles		80,00 €
Interets C.C et Livret A		69,93 €
Subvention		0,00 €
Dons		1 010,13 €
Frais administratifs	0,00 €	
Frais postaux	8,34 €	
Site Internet	221,91 €	
Frais de réunion (A.G., C.A.)	424,85 €	
Frais bancaires	12,00 €	
Assurance	79,53 €	
	746,63 €	2 844,06 €
Résultat d'exploitation courante =		2 097,43 €
Frais bancaires encaissés en 2023=		12,00 €
Résultat d'exploitation =		2 109,43 €
<i>Bilan</i>		
POSTES	ACTIF	PASSIF
Report 2021		
Livret A		4 467,80 €
Compte courant		4 253,04 €
Comptes Bancaires au 31/12/22		
Livret A	9 537,52 €	
Compte Credit Agricole	1 292,75 €	
Totaux =	10 830,27 €	8 720,84 €
Résultat de l'exercice =		2 109,43 €
Solde au 31 / 12 / 2022 =		10 830,27 €

Annexe 2 : Budget prévisionnel 2023

BUDGET PRÉVISIONNEL 2023			
RECETTES		DÉPENSES	
Cotisation CA	140,00€	FONCTIONNEMENT	
Cotisations Copropriétés	1 311,00€	Assurance 2022	85,00 €
Cotisations ASL	243,00€	Fournitures	251,00 €
Cotisations Individuelles	50,00€	Frais postaux	55,00 €
Intérêts livret A	200,73€	Site Internet	250,00 €
TOTAL recettes=	1 944,73€	Frais de réunion CA, AG	450,00 €
		Frais bancaires	24,00 €
Subventions	0,00€		
Dons	0,00 €	Total fonctionnement (A)	1 115,00 €
		ACTIONS / PROMOTIONS	
		Adhésions externes	200,00 €
		Locations de salle	200,00 €
		Fête des voisins	460,00 €
		total actions (B)	860,00 €
total recettes exploitation	1 944,73€		
		A + B = Total général exploitation	1 975,00 €
AVOIRS AU 31/12/2022		Dépenses exceptionnelles	
Livret A =	9 537,52 €	Condamnation recours	1 500,00 €
Compte courant =	1 292,75 €		
		Reserves	9 300,00 €
TOTAL	12 775,00 €	TOTAUX =	12 775,00 €